

# Du 1<sup>er</sup> janvier au 17 février 2002 : la double circulation des pièces et billets en Francs et Euros

## Le 1er janvier 2002 :

- Mise en circulation des pièces et billets en euros.
- Les paiements scripturaux (en chèque, virement et cartes bancaires) se font uniquement en euros.
- Les commerçants commencent à rendre la monnaie en euros

## le 17 février 2002 à minuit :

- les paiements en espèces en francs ne sont plus autorisés, c'est la fin du cours légal du franc
- Après cette date, les pièces et les billets en francs seront échangés auprès des banques jusqu'au 30 juin 2002 et de la Banque de France pendant 3 ans pour les pièces et 10 ans pour les billets.

## Les billets :



## Les pièces :



Pour plus d'information :

[http://www.ciel.com/devprod/euro\\_pme.htm](http://www.ciel.com/devprod/euro_pme.htm)